



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

miel

Question écrite n° 60162

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'étiquetage du miel. En effet, un miel composé d'un mélange de différentes provenances, peut être étiqueté « Miel français » dès lors que sa composition est majoritairement d'origine française. Aussi, il voudrait savoir quelles mesures il entend prendre afin de rendre obligatoire l'indication de l'origine florale ou géographique exacte, permettant de mieux répondre à un souci de transparence pour le consommateur.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60162

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture, alimentation et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 avril 2001, page 2191